



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Saturnin-Lès-Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-12

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 38 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Émilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Benjamin BAGNIS, Mme Claire SELLIER donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-12-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 stipulant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (jusqu'au 30 avril en année de renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Vu, la nécessité d'améliorer le traitement acoustique de la Chapelle Baroque ainsi que de la salle d'orchestre située à l'extérieur du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon et de réaliser ainsi des études acoustiques spécifiques,

Vu, le coût prévisionnel des études acoustiques liées à ces 2 opérations :

- o Etude acoustique de la Chapelle Baroque : 4 000 € TTC (tranche ferme : phase étude)
- o Etude acoustique liée à l'aménagement de la Salle d'Orchestre en studio d'enregistrement et de pratiques numériques de la musique : 6 500 € TTC (phase étude et phase de suivi des travaux)

Considérant, que l'opération des travaux d'aménagement de la Salle d'Orchestre en studio d'enregistrement et de pratiques numériques de la musique devrait bénéficier en 2021 d'un fonds de dotation (mécénat) de Mme Mommessin-Berger à hauteur potentielle de 100 000 € pour une réalisation effective des travaux en 2021,

Considérant, que le lancement concomitant des 2 études acoustiques limitent les coûts, précisément en termes de déplacement du bureau d'études,

Considérant, ainsi la nécessité de lancer ces 2 opérations et spécifiquement les études acoustiques concomitantes sans attendre le vote du budget 2021, afin que les travaux d'aménagement de la salle d'orchestre en studio d'enregistrement et de pratiques numériques de la musique puissent être réalisés au cours de l'année 2021 avec le soutien du mécénat,

Le Président propose au conseil de délibérer pour approuver la demande d'ouverture anticipée de crédits suivante :

Chapitre	Article	Objet	Montant en € TTC
21	2135	OP 52 – Travaux de traitement acoustique de la Chapelle (étude)	4 000
		OP 112 – Travaux d'aménagement de la salle d'orchestre (étude)	6 500
TOTAL			10 500

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210218-2021-12-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Autorise, l'ouverture anticipée de crédits au budget Principal 2021 présentée ci-dessus,

Dit, que ces crédits feront l'objet d'une inscription définitive lors des budgets primitifs 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

